

Ces journées s'adressent à l'ensemble des professionnels concernés par la prise en charge et l'accompagnement des troubles psychiques et psychiatriques : médecins psychiatres ou d'autres spécialités, psychologues, infirmiers et autres professions paramédicales.

Les organisateurs du congrès savent s'adapter aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) ; veuillez nous faire savoir si vous êtes dans cette situation.

## 39<sup>es</sup> Journées de la Société de l'Information Psychiatrique



LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION  
PSYCHIATRIQUE

JEUDI 7 OCTOBRE - SAMEDI 9 OCTOBRE  
**LA BAULE 2021**

### TARIFS INSCRIPTION PSYCHIATRES, MÉDECINS, INTERNES ET EQUIPES DE SOINS

Convention Etablissement	Psychiatre ou médecin			Psychologue Paramédical ou Retraité		
	non adhérent SIP	membre association partenaire*	adhérent SIP	non adhérent SIP	adhérent SIP	
<b>JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI</b>	<input type="checkbox"/> 400 €	<input type="checkbox"/> 340 €	<input type="checkbox"/> 299 €	<input type="checkbox"/> 270 €	<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 170 €
<b>JEUDI</b>	<input type="checkbox"/> 210 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 158 €	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 90 €
<b>VENDREDI</b>	<input type="checkbox"/> 210 €	<input type="checkbox"/> 180 €	<input type="checkbox"/> 158 €	<input type="checkbox"/> 140 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 90 €
<b>SAMEDI MATIN (matinée médico-légale)</b>	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 88 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 40 €

*Vous pouvez adhérer sur place à la SIP ou au SPH : munissez-vous de votre carte professionnelle ou de votre carte d'étudiant*

*Vous bénéficiez de l'ENTRÉE GRATUITE dans les cas suivants >*

Première adhésion au SPH en 2021

Interne en psychiatrie adhérent à la SIP (10€/an) ou au SPH (25€/an)

autre étudiant adhérent à la SIP (47€/an)

**SOIRÉE DU CONGRÈS > Repas au Restaurant Le M - vendredi 19h30**

50 € par personne sur inscription préalable, maximum 2 personnes par inscription, uniquement par chèque séparé

\* inscription uniquement par chèque, joindre une attestation d'adhésion à l'association partenaire

Pour des raisons de sécurité, le centre des congrès n'autorise pas l'entrée de valises. Merci de les déposer dans votre hôtel à votre arrivée.

### INFORMATIONS PERSONNELLES (écrire en lettres capitales - remplir un bulletin par personne - préciser Monsieur/Madame)

Nom - Prénom (Mr/Mme) .....

Profession .....

Adresse de correspondance .....

Ville ..... Tél.portable ..... Tél.travail .....

E-mail (obligatoire et lisible) .....

**DOCUMENT à RETOURNER** en cas de règlement par chèque : Secrétariat SIP - Pôle Ouest - CH Vinatier - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron Cedex.

**Le règlement des frais d'inscription se fait par chèque à l'ordre de la SIP, ou par carte bancaire sur le site <https://sip.sphweb.fr/>**

**ATTENTION** : si vous vous inscrivez par chèque et si vous souhaitez vous inscrire à la soirée de congrès, envoyez deux chèques distincts à l'ordre de la SIP : un premier chèque pour l'inscription aux Journées, un second chèque pour la soirée de congrès. **RENSEIGNEMENTS** : Secrétariat de la SIP - T. 04 37 91 52 21 - F. F. 04 37 91 55 47 secretariatSIP2@gmail.com. La SIP est un Organisme de Formation Professionnelle enregistré sous le numéro 31 62 02530 62

**Inscription sécurisée en ligne par carte bancaire sur le site de la SIP : <https://sip.sphweb.fr/>**

**Les Personnes en situation de Handicap bénéficient de modalités d'accès au congrès adaptées.**

## INSCRIPTION À UN PROGRAMME DPC



**INSCRIPTION UNIQUEMENT AUPRES DE L'ODPCPSY-AEFCP**  
sans obligation d'inscription aux Journées de la SIP

### ORGANISME RÉFÉRENCÉ DATADOCK

PROGRAMMES de DPC destinés aux psychiatres, publics ou libéraux.

SESSIONS de DPC organisées par l'ODPCPsy > **JEUDI 7 OCTOBRE 8h30 > 12h30**

L'ODPCPSY propose 2 types de DPC :

**DPC intégrés = formation continue + évaluation et amélioration des pratiques.**

La validation d'un DPC intégré permet de remplir son obligation triennale de DPC.

**DPC présentiels = formation continue.**

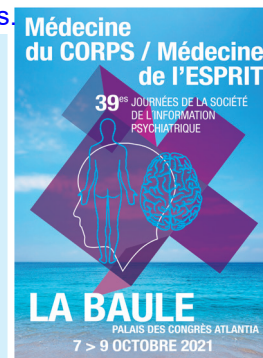
La participation à un DPC présentiel permet de valider une des deux actions (formation) du DPC triennal. Tous les DPC présentés ici sont valorisables au titre du DPC sous réserve de leur publication par l'ANDPC. Les N° ANDPC sont en attente de publication.

### DPC INTÉGRÉS : MONTANT DE L'INSCRIPTION 400€

17202100007	Addiction au cannabis de l'adolescent et de l'adulte jeune. A. DERVAUX et G. SHADILI
17202100008	Monitoring Plasmatique et Génotypage, M. PÉRIN-DUREAU et M. AZOULAY
17202100009	Mise au point et actualités de la prise en charge de la dépression chez le patient âgé. Alexis LEPETIT et Blandine PERRIN
17202100010	Prescription de psychotropes en périnatalité. Bénédicte GOUDET-LAFONT et Valérie GAREZ
17202100011	Psychotropes chez l'Adolescent. Jean CHAMBRY et Guillaume CEZANNE-BERT

### DPC PRESENTIELS : MONTANT DE L'INSCRIPTION 250€

17202100001	Le TDAH au CMP infanto-juvénile : du diagnostic à la mise en place de prises en charge multimodales. Jocelyne CALVET et Fanny GOLLIER-BRIANT
17202100002	Introduction aux Thérapies Interpersonnelles (TIP) et aux Thérapies Interpersonnelles avec Aménagement des Rythmes Sociaux (TIPARS) dans les troubles de l'humeur. Cécile HANON et Benjamin LAVIGNE
17202100003	Les troubles des apprentissages : approche neuropsychologique. Bertrand WELNIARZ et Antoine FRADIN
17202100004	Troubles du comportement dans les troubles du spectre autistique associés à une déficience intellectuelle : démarche diagnostique et thérapeutique. Fabienne ROOS-WEIL et Cora CRAVERO
17202100005	Evaluation du traumatisme psychique des victimes. Paul JEAN-FRANCOIS et Bernard CORDIER
17202100006	Prise en charge d'un premier épisode psychotique. N. DOLIGEZ et Pierre BROKMANN



Prise en charge ANFH et/ou par le service de formation de l'employeur pour les psychiatres publics, prise en charge ANDPC pour les psychiatres libéraux

Renseignements : T. 04 37 91 52 21 - F. F. 04 37 91 55 47 - Contact : secretariatSIP2@gmail.com

Secrétariat AEFCP-ODPCPsy - Pôle Ouest - CH Vinatier - 95 bd Pinel - BP 30039 - 69678 Bron Cedex